

## ORANGERIE DU CHATEAU - LOCATION GRANDE SALLE (EXTRA MUROS)

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES	Tarifs 2018 en Euros		Tarifs 2019 en Euros		Tarifs 2020 en Euros	
			HT	TTC *	HT	TTC *
<b>location à la journée</b>						
Samedi - dimanche - jour férié						
<b>Bal, banquet, buffet</b>						
Sans entrées payantes	431,75	518,10 €	438,33	526,00 €	442,75	531,30 €
Avec entrées payantes	590,80	708,95 €	599,79	719,75 €	605,79	726,95 €
<b>Autres utilisations</b>						
Sans but lucratif	186,70	224,05 €	189,54	227,45 €	191,46	229,75 €
A but lucratif	431,75	518,10 €	438,33	526,00 €	442,75	531,30 €
autres jours						
<b>Bal, banquet, buffet</b>						
Sans entrées payantes	351,35	421,60 €	356,67	428,00 €	360,25	432,30 €
Avec entrées payantes	478,55	574,25 €	485,83	583,00 €	490,71	588,85 €
<b>Autres utilisations</b>						
Sans but lucratif	154,15	185,00 €	156,50	187,80 €	158,08	189,70 €
A but lucratif	350,45	420,55 €	355,79	426,95 €	359,38	431,25 €
<b>forfait week-end</b>						
<b>Bal, banquet, buffet</b>						
Sans entrées payantes	610,45	732,55 €	619,75	743,70 €	625,96	751,15 €
Avec entrées payantes	842,60	1 011,15 €	855,46	1 026,55 €	864,04	1 036,85 €
<b>Autres utilisations</b>						
Gratuité	271,10	325,30 €	275,21	330,25 €	277,96	333,55 €
A but lucratif	610,45	732,55 €	619,75	743,70 €	625,96	751,15 €
<b>forfait semaine</b>						
(5 jours consécutifs - du lundi au vendredi)						
<b>Manifestations autres que banquet ou bal</b>						
Sans but lucratif ou sans entrées payantes	405,80	486,95 €	411,96	494,35 €	416,08	499,30 €
A but lucratif ou avec entrées payantes	1 084,35	1 301,20 €	1 100,83	1 321,00 €	1 111,83	1 334,20 €
<b>forfait sonorisation</b>						
	107,15	128,60 €	5 108,79	6 130,55 €	5 159,92	6 191,90 €
<b>forfait demi-journée complémentaire au week-end</b>						
Vendredi après-midi et/ou lundi matin						
Tarif à la demi-journée	123,80	148,55 €	125,67	150,80 €	126,92	152,30 €

\* sous réserve de la TVA en vigueur

En ce qui concerne la sonorisation, le prix de location comprend la mise en service et la visite en fin de service par le personnel communal, cette vérification attestant du bon fonctionnement de l'appareil.

La personne qui louera la sonorisation en sera responsable jusqu'à la remise des clés de l'Orangerie aux services techniques.

Le nettoyage de la salle est à la charge des utilisateurs en cas de dégradation, les réparations seront facturées intégralement à l'utilisateur.

Caution de 200 € : il sera demandé à l'utilisateur de joindre un chèque-caution de 200 € à

son courrier de confirmation de location. Ce chèque lui sera restitué après utilisation de la salle et en cas d'état des lieux sans réserve.